

Après quoi, Hoir, Claude Beaumont, moine, fait aux bas fonctions d'officier de l'état-civil, de la commune de Bully, ci-jointe, qu'au nom de lui, le dit Jean Baptiste Thomas et Jeanne Francoise Vergeset, sont unis en mariage.

[illegible]

N^o 19.

Jean nicolas
Sauthier

marie Sargy.

On fuit le 1^{er} novembre, sur ml. huit. aut. fuit. 1841, hant. de l'off. de par
le de Mariage de Jean nicolas Gauthier, age de vingt. trois ans, né à mars lay
commune deully, d'après tout aut. de même es loix, le vingt. d'un mois de fructidor an orange
(4. 7. 1804), journalier d'ancien aux aut. mars lay, fils majeur de Nicolas Gauthier,
et de sa femme, d'un même hant. de sa reine. Bourg aut.

Et De Marie Largey, âgée de huit. ans ou, née à Cruesfoud, commune de Sully, de
trois thermidor an six (1^{er} Août 1802), demeurant au dit Cruesfoud, fille majeure de
Jean Largey, propriétaire, domicilié au même lieu et de Claudine Desmud.

Les actes j'irai faire tous 1^{rs} Les catéchismes de publication du dit mariage faites
et affichés dans la suite ci-dessus indiqués du dit mariage j'en ai
pris pour la même publication
Je certifie de la date de naissance de chacun de vous j'en ai pris quelques autres la date
et ci-dessus enoncees.

[illegible]

Après quoi, moi, Claude Belhomme, marié, faisant la fonction d'officier de l'état civil de la commune de Sully, ai prononcé qu'au nom de la loi les
dits Claude Belhomme et Marie Lamy sont unis en mariage.

So qu'on a signé le présent acte à la maison commune de la ville
de Paris, au Palais National, le jour d'aujourd'hui, par devant nous, les
Sous-Secrétaires de la Municipalité, Jean-Louis de la Harpe, Secrétaire
de la Municipalité, et de la Commune, Claude Vautier, son Greffier, et Lazare Fructeur
de la Commune, le jour d'aujourd'hui, par devant nous, les Juges de la Mairie de la Commune, la Mairie de
Paris, Jean Vautier et Jean-Louis de la Harpe, ayant déclaré nossein signés
de leur nom et requies. Vautier, Fructeur, Lazare, de la Harpe.

Лауреатка

Вечер

appartenant au Registre du acte de mariage de la commune
de Joraglin par un greffier du Tribunal d'ici
le 9.6.1827.



Ms 20

Sean

Chevallier

— 89

Sebastienne

André



fully from 1st Jan 1829 Commenced by fruitless preme-
d'outing character of a halcyon, however Ajisudhi R

reluctance

Du onze décembre Au mil. huit-cent-treize, heure de l'Événement
Acte de Mariage de Jean Chevalier, âgé de vingt-trois ans né à Saint-pierre-
-le-Vieux, Département de la Seine-et-Oise, le quatre-vingt-neuf ans quatorze jours et dix
au val Saint Benoît commune d'Épiais, fils majeur du sieur Chevalier journalier,
Demourant au même lieu et de Anne Caumont

Elle se baptisera. Mère, âgée de vingt ans, veuve Perrotte, commune de Sully, le vingt-cinq décembre mil-huit-cent-six, demeurant au vic Perrotte, fille mineure de Nicolas Mère, propriétaire, demeurant à Montcastrat, commune de Sully et de Sebastienne Jacquelin.

Les actes précités n'ont été ¹ les exécutés par publication de mariage fait et affiché
dans le lieu de l'habitation du défunt le 1^{er} jour précédent de jour, sans opposition.

2^e Récit de la date de naissance de chacun des deux époux, des qu'il n'est la date est à l'insu d'un
le tout en bonne forme, de quel acte ainsi que du baptême. VI. du titre du mariage, soit
le droit et l'indivision respectifs des époux, l'écriture de l'acte par moi officier public soussigné
attesté qu'il n'y a eu d'opposition au dit mariage, les deux époux, d'après le tout, et moi de l'offi-
ciers de l'Anne Gaurat, père et mère de l'époux, de Nicolas, frère de
Sebastien Saguelin, père et mère de l'épouse et au greffier de Jean Chausson, maréchal
demeurant àully, âgé de quarante-neuf ans, de Jeanne Bonneau, mère de l'époux, de
demeurant au château deully, âgé de vingt-huit ans, de Claude Gautier, journalier, demeurant
aux champs, âgé de cinquante-deux ans, de Louis Gautier, journalier, demeurant
à Chausson, âgé de quarante-deux ans, et quatre témoins, amis
des deux époux.

Colmier-Chotin par son père ont déclaré, la vicie Colmier Chevalier, rendre en mariage la demoiselle André et la demoiselle André rendre en mariage le vicie Chevalier.

Après quoi, moi, Maurice François Comte de Mac Mahon, Lieutenant Général
Commandeur de l'Ordre royal militaire de St Louis, J'ai vu d'un air de la commune De,
Sully, ai prononcé qu'il n'en est de la bi, le dit Jean Berthelot et Sébastien. André
sont unis en mariage.

De puis le 15 mars 1847, j'ai été avec en la maison fermée de Deshayes et j'ai vu en avoir
fait lecture aux deux parties et j'en ai fait la lecture avec François Roentgen et Charles
Vauthier. J'ai vu les deux parties et moi-même des époux et j'ai vu et tout le monde
comparaître devant moi et j'ai vu les deux parties signer, De ce qui est requis
J. F. Perron Vauthier de Maurice de Moe Moe

C'est à cet effet le présent enregistré Coutumeaux Vingt six
 pour vous officier public Lousignol.
 Aussy le premier janvier mil huit cent Vingt huit.

Stamm

Miss